

ASSEMBLEE GENERALE 2024

Service de Remplacement du Vercors

Le Jeudi 3 Avril 2025, à Lans en Vercors

Rapport Moral du Président

Bonjour à tous,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette Assemblée Générale Ordinaire du Service de Remplacement du Vercors. Je remercie tous les membres présents, ainsi que tous nos partenaires, les élus, le Parc naturel régional du Vercors, les fédérations des services de remplacement de l'Isère et de la Drôme...

En 2024, l'activité du service est en augmentation d'environ 100 journées qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de nos adhérents (13 adhérents pour 11 exploitations). L'essentiel de ces journées ont été prises pour des congés, mais il faut noter également une augmentation d'une vingtaine de journées pour du répit, ce qui nous rappelle l'intérêt social et économique du service du remplacement dans le maintien de nos exploitations et qui nous montre encore une fois, l'importance d'une structure SR sur notre territoire pour nos adhérents.

Cette année a été marquée par la signature en janvier dernier d'une convention entre la FDSR Drôme et le SDIS 26, qui prévoit la prise en charge des coûts de remplacements par ce dernier pour 15 jours de formation pour les agriculteurs-pompiers volontaires.

◀ 3 ▶

Sommaire

Partie 1 : Assemblée générale statutaire

- Ouverture de séance, rapport moral
- Rapport d'activité 2024
- Rapport Financier 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Résolutions : Approbation des rapports : moral, d'activité, financier. Affectation du résultat
- Intervention de Laurence Diverres – Travailleur social de la MSA Alpes du Nord
- Echanges avec la salle

Partie 2 : « La prise de consigne »

- Transmettre les consignes aux salariés, plan de l'exploitation, les lieux stratégiques de l'exploitation : compteurs, les numéros utiles, ...
- Les aides CASDAR : développement agricole, formation

◀ 2 ▶

Une rencontre s'est également tenue entre le nouveau directeur de Vercors-Lait, Emmanuel Gauchet, et les représentants des différents organismes agricoles du plateau. Ce moment d'échange pour repérer des liens entre les différentes structures nous a permis de constater que la journée de remplacement prise en charge par la coopérative pour ses adhérents était sous utilisée (entre 4 et 5 journées /an pour 43 adhérents). D'un commun accord, il a donc été fait le choix de changer de fonctionnement et de facturer cette journée directement à la coopérative.

A la suite de relation et de communication compliquées depuis plusieurs années avec l'assureur en charge du contrat groupe pour notre SR (Groupama Méditerranée), le CA s'est rapproché de Groupama Rhône-Alpes permettant aux adhérents qui le souhaitaient de changer de caisse sans questionnaire de santé. Cette opération a été un succès avec 50 contrats qui ont migré pour une économie d'environ 50 % pour les adhérents à contrat équivalent (notamment pour 60 ou 90 jours).

Après une fin d'année mouvementée sur le plan politique, le vote du budget national a reconduit le crédit d'impôt jusqu'en 2027 (pour rappel : 60 % pour le congé et 80 % pour de l'accident ou maladie dans la limite de 17 jours par adhérents).

Une journée de formation a été organisée conjointement avec l'ADICE sur les règles d'hygiène en élevage et notamment pendant la traite, à laquelle étaient présents l'ensemble de nos salariés en CDI, quelques CDD, ainsi que certains membres du CA.

Avec nos salariés ainsi que d'Alain et Catherine, nous avons participé à une journée d'échange entre salariés et administrateurs organisée par la FDSR Drôme en fin d'année. Une journée enrichissante qui s'est terminée par la visite d'une ferme en aquaponie (Carpe et Capucine).

J'en profite pour remercier l'ensemble de nos salariés pour le travail, ainsi qu'Alain et Catherine pour leur dévouement à œuvrer pour le bon fonctionnement de la structure.

Sylvain FAURE, Président

◀ 5 ▶



Rapport d'Activité

◀ 6 ▶



Les Adhérents 2024

Secteur	Exploitation	Adhérents	dont agricultrices	Assurances 30 j	Assurances 60 j	Sans assurance
Diois/Gervanne	12	19	7	6		13
Royans 26	12	17	4	6		11
Vercors Dromois	19	27	7	14	1	12
Total DROME	43	63	18	26	1	36
4 Montagnes	39	59	11	28	5	26
Royans 38	9	12	6	3		9
Trièves	15	21	7	9		12
Total ISERE	63	92	24	40	5	47
Total adhérents SR 2024	106	155	42	66	6	83

◀ 7 ▶

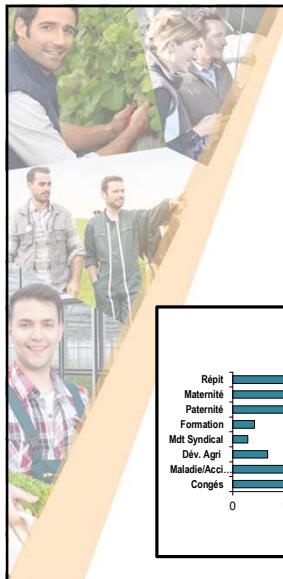


Répartition des adhérents par secteur géographique

Secteur	Année	Adhérents
Montagnes	2024	155
	2023	142
	2022	141
	2021	149
	2020	138
	2019	128
	2018	127
	2017	138
	2016	124
	2015	128
	2014	121
Royans 38	2024	95
	2023	94
	2022	60
	2021	64
	2020	62
	2019	57
	2018	64
	2017	86
	2016	88
	2015	96
	2014	89
Royans 26	2024	106
	2023	94
	2022	100
	2021	94
	2020	89
	2019	86
	2018	97
	2017	88
	2016	96
	2015	93
	2014	99
Diois/Gervanne	2024	63
	2023	58
	2022	60
	2021	64
	2020	62
	2019	57
	2018	57
	2017	64
	2016	60
	2015	64
	2014	59
Vercors Drôme	2024	43
	2023	37
	2022	34
	2021	36
	2020	32
	2019	32
	2018	29
	2017	33
	2016	28
	2015	32
	2014	30
Trièves	2024	128
	2023	121
	2022	122
	2021	128
	2020	124
	2019	128
	2018	124
	2017	124
	2016	128
	2015	124
	2014	128

◀ 8 ▶

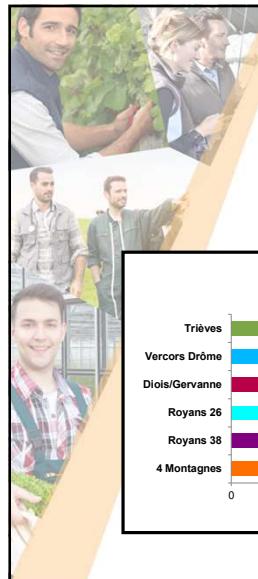
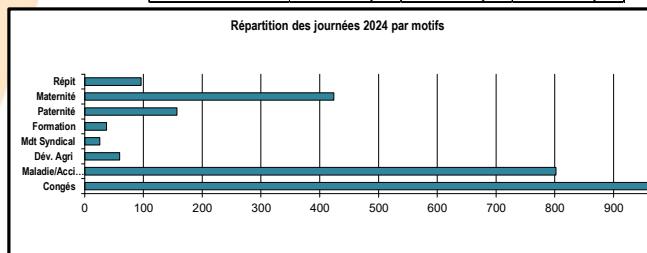




Les journées 2024

	Total	Drôme	Isère
Congés	958	363,5	594
Maladie/Accident	802	217	585
Dév. Agri	59,5	9,5	50
Mdt Syndical	25,5		25,5
Formation	37	11	26
Paternité	157	25	132
Maternité	424	190	234
Répit	96		96
Total	2558,50	816,00	1742,50

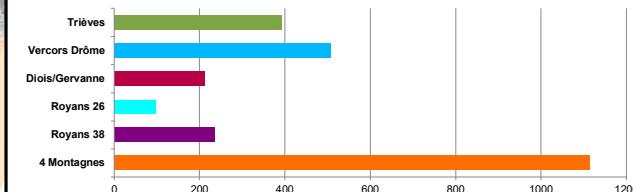
Répartition des journées 2024 par motifs



Répartition journées par secteur

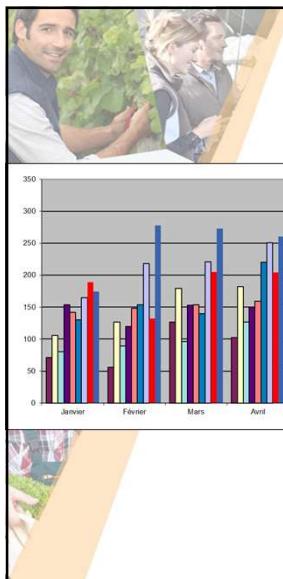
	2024	2023
4 Montagnes	1114,5	803,5
Royans 38	236	166
Royans 26	98,5	101,5
Diois/Gervanne	211	193
Vercors Drôme	506,5	822,5
Trièves	392	353
Total	2558,5	2440

Répartition des journées par secteur géographique

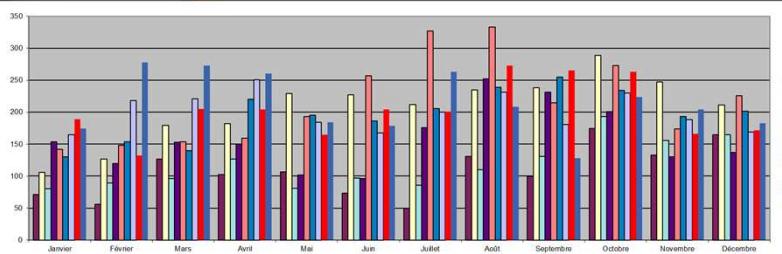


◀ 10 ▶

service
de remplacement
des agriculteurs

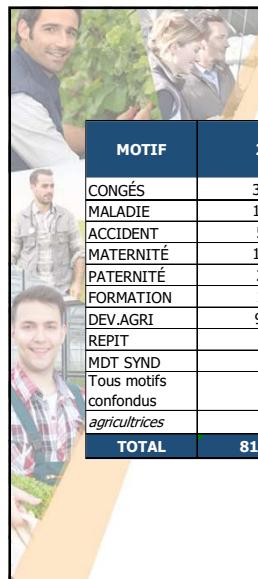


La répartition des journées



◀ 11 ▶

service
de remplacement
des agriculteurs



MOTIF	26	Nombre d'utilisateurs	38	Nombre d'utilisateurs	TOTAL	Nbr jrs moyens / utilisateurs
CONGÉS	364	18	594	33	958	18,77
MALADIE	161	6	446	10	607	37,94
ACCIDENT	56	3	139	4	195	27,86
MATERNITÉ	190	2	234	4	424	70,67
PATERNITÉ	25	1	132	6	157	22,43
FORMATION	11	5	26	9	37	2,64
DEV.AGRI	9,5	3	50	9	60	4,96
REPIT	0		96	7	96	13,71
MDT SYND			25,5	1	26	25,50
Tous motifs confondus		40		65		
agricultrices		12		22		
TOTAL	816,00		1742,50		2558,50	

◀ 12 ▶

service
de remplacement
des agriculteurs

Exploitations utilisatrices

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Prennent moins de 3 jours	10	7	6	10	14	10	21	11
Que paternité	2	1	9	2		3	1	3
Que maternité	5	6	5	5	4	3	5	4
Que maladie/accident	4	8	7	11	5	3	4	4
Que congés	24	22	35	36	28	37	36	29
Au moins 2 motifs et plus	28	32	36	28	27	22	18	24
Que la mesure répit	4	2	2	3	2	3	1	7
N'ont pas pris de jours	29	24	20	15	14	14	10	15

Nombre de jours moyen de remplacement par exploitations utilisatrices

Total	Drôme	Isère
24,70	20,72	28,68 (hors maternité/paternité)

Nombre de jours moyen de remplacement par utilisateurs

Total	Drôme	Isère
18,10	15,03	21,18 (hors maternité/paternité)

◀ 13 ▶

 service
de remplacement

Les Productions des exploitations

	39
Bovins lait	39
Bovins lait avec transfo	10
Bovins viande	25
Chèvres avec transfo	8
Chèvres	4
Brebis viande	8
Brebis lait	3
Maraîchage, cultures, noix, pépinière, PPAM	9
Abeilles	1
Truites	1
Poules, Porc, Chevaux, ...	8
Champignons	1

Total	Drôme	Isère	
Exploitations individuelles	65	26	39
Exploitations en groupement	41	17	24

Age des adhérents

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Moins de 25 ans	3	3	4	7	2	1	6
Moins de 30 ans	12	10	12	9	15	13	15
Entre 30 et 40 ans	54	45	37	42	31	26	16
Entre 40 et 50 ans	26	27	29	24	29	30	31
Entre 50 et 60	42*	39*	44	48	51	52	50
Plus de 60 ans	18	18	15	19	10	6	9

* dont 31 sur 42 entre 55 et 60 ans

◀ 14 ▶

 service
de remplacement

Salariés 2024

	ETP	Effectifs	Hommes	Femmes
ETP Permanents	5,10	8	5	3
ETP CDD/vacataires	6,90	75	51	24
	12	83	56	27

162 contrats de travail
225 bulletins de salaires

◀ 15 ▶

 service
de remplacement

Rapport Financier

◀ 16 ▶

 service
de remplacement



Compte de Résultat au 31/12/2024		
	2024	2023
Salaires et Charges sociales	419 397,83	396 014,40
Salaires	329 563,99	330 237,49
Extinction dettes/ congés payés/prime	3 389,04	-15 107,02
Charges Sociales	84 561,34	85 380,54
Rupture conventionnelle	417,57	1 339,62
Autres cotisations		3 963,77
Frais Formation	1 368,88	
Fournitures	325,38	687,77
Équipement sécurité salariés	250,68	462,98
Petit équipement	74,7	215,3
Fourniture administratives		9,49
Déplacement	29 007,40	29 453,02
Déplacement vacataire	4 831,93	8 124,97
Déplacement Permanent	610,95	5 213,75
Assurance véhicules	5 331,34	3 189,28
Entretien des véhicules	9 917,52	5 787,69
Dotation aux amortissements	2 266,44	3 216,99
Carburant	6 043,23	5 356,78
Carte grise		185,76
Divers	16 622,94	16 988,51
Gestion planning	6 960,00	6 960,00
Ind. Président	1 800,00	1 800,00
Assurances RC/locaux	2 485,78	1 688,06
Cotisation Fdr 38	875,49	956,20
Cotisation Fdr 26	1 322,40	1 711,60
Frais agriculteurs (repas, frais AG)	500,00	1 356,30
Dotations FDSR26/Prix concours dép.	700,00	799,55
Frais bancaire	254,39	170,34
Site internet, téléphone, ...	352,08	346,02
Charges exceptionnelles	172,00	
DEMETER/Systera	1 036,00	1 204,53
Total des Charges	465 253,54	442 853,70
Résultat (bénéfice)		
Totaux	465 253,54	442 853,70
Cout journée	181,85 €	181,50
Cout social	163,88 €	162,26

Produits		
	2024	2023
Adhésion	7 750,00	7 100,00
adhésion agriculteurs	7 750	7 100
Facturation Agriculteurs	193 261,46	178 425,04
Facturation MSA Maternité et Paternité	122 883,05	123 738,08
Facturation MSA Aide au répit	16 937,14	11 549,03
Facturation Groupama	39 100,00	32 500,00
Subvention Parc	40 000,00	36 000,00
Subvention FDSR26	11 422,25	14 902,00
Subvention FDSR38 (régl 2023, subv 2024)	28 115,39	25 280,60
Produits divers	2 270,19	8 751,87
Produits financiers	1 221,00	708,20
Remboursement formation salariés		493,00
Reprise de provisions		8 043,67
Produits exceptionnels	556,19	
Total des Produits	461 739,48	438 246,62
Résultat (perte)		
	3 514,06	4 607,08

Groupement d'Employeurs - Service de Remplacement du Vercors		
Bilan 2024		
Actif	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE	3 022,59	5 289,02
Matériel de Transport	33 078,76	30 056,17
ACTIF CIRCULANT	208 455,28	220 833,53
Créances :	111 015,15	122 124,50
Adhérents, MSA, Groupama	71 965,00	72 011,98
MSA I à recevoir		1 436,14
Subvention	38 678,88	48 362,20
Groupama acpte/cot 2025	371,27	314,11
Disponibilités	97 440,13	98 708,95
Crédit Agricole	80 964,01	77 471,08
Crédit Mutuel	16 476,12	21 237,87
Charges constatées d'avance		Acomptes et avances reçues
Total Actif	211 477,87	226 122,56
Passif	211 477,87	226 122,56
	18 699,91	32 710,66

◀ 19 ▶



Groupement d'Employeurs - Service de Remplacement du Vercors		
BUDGET PREVISIONNEL 2025		
Charges	2400 jours	Produits
Salaires et Charges sociales	392 000,00	Adhésion
		adhésion agriculteurs
		7 600
Fournitures	650,00	Facturation (agriculteur)
Equipement sécurité salariés	600	190 000,00
Fourniture administratives	50	122 000,00
Déplacement	23 800,00	Facturation (MSA)
Déplacement salariés	5 600	35 000,00
Assurance voiture	5 400	
Entretien des véhicules	4 500	40 000,00
Dotation aux amortissements	2 300	
Carburant	6 000	12 000,00
Divers	16 050,00	Subvention FDSR38
Gestion planning	1 000	25 000,00
Indemnité Président	1 000	
Assurances RC	2 600	
Cotisation Fdr 38	1 000	
Cotisation Fdr 26	1 300	
Frais administrateurs (repas, frais AG)	700	900,00
Frais bancaire	300	900,00
Site internet/téléphone	350	
DEMETER Honoriaires	1 000	Produits divers
Total des Charges	432 500,00	Total des Produits
		432 500,00

◀ 20 ▶





Résolutions

- Approbation du rapport moral,
- Approbation du rapport financier
- Affectation du résultat : le compte de résultat fait apparaître un solde négatif de 3514,06 € ; ce montant est affecté en report à nouveau.

◀ 21 ▶



Renouvellement des Administrateurs

Renouvelable en 2025	CA 2025
Bouchier Jean-Yves (retraite)	Bouchier Samuel
Faure Paul	Faure Paul
Rochas Marion	Rochas Marion
	Dromard Benjamin
	Gaillard Laurence
	Bequin Didier
Droque Alain	Droque Alain
	Pelerin Grégory
	Idelon Anais
Faure Sylvain	Faure Sylvain

◀ 22 ▶



**Intervention de Laurence Diverres
Assistante sociale de la MSA Alpes du Nord**

◀ 23 ▶



Partie 2 :
« La transmission des consignes »
« Les aides CASDAR »

◀ 24 ▶





Je transmets les consignes

L'agent de remplacement qui interviendra chez vous sera certainement seul sur votre exploitation qu'il ne connaît pas, dans un environnement auquel il doit s'habituer.

Aussi, pour faciliter votre remplacement, il est important de simplifier les tâches, de mettre l'exploitation en sécurité et de prévoir les moyens de transmission des informations.

Quelques jours avant le début de votre remplacement, l'agent prendra contact avec vous.

Vous conviendrez alors ensemble d'un rendez-vous au cours duquel :

Vous présenterez l'exploitation : les principales productions, les intervenants, l'organisation et les méthodes de travail ;

Vous effectuerez une visite des locaux pour lui permettre de repérer l'environnement et les espaces de travail ;

Vous présenterez les risques particuliers attachés à votre exploitation, le matériel et plus particulièrement son mode d'utilisation ;

Vous présenterez les consignes propres à la mission (travaux prioritaires, horaires de travail, champ de responsabilité) et lui indiquerez les coordonnées d'un agriculteur voisin.

25

27



Vous présenterez le DUERP : le DUERP est obligatoire et doit être présenté à tout intervenant sur votre exploitation.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a été créé en 2001.

Le DUERP identifie et hiérarchise les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont soumis les salarié(e)s. Concrètement, celui-ci comporte un diagnostic des risques. Il identifie les risques inhérents à l'activité professionnelle et permet d'aborder toutes formes de risques, et ce quel que soit le secteur d'activités. Le DUERP se termine par un plan d'actions de prévention pertinentes au niveau de l'entreprise.

Un document de plus en plus souvent exigé

- Désormais dans le cadre des règles de conditionnalité sociale de la PAC, pour les exploitants agricoles employeurs de personnel, par les organismes de contrôle ou de certification, par les centres de formation par apprentissage, par les financeurs,
- Par le service de Remplacement (engagement à la signature de l'adhésion)

Qui est concerné ?

Tout exploitant qui :

- emploie au moins un salarié, quel que soit le type de salariat : permanent, saisonnier, service de remplacement, regroupement d'employeur ou CUMA, apprentis, fait appel à des prestataires de service, accueille des stagiaires,

26



Outils pour faciliter le remplacement

Ces outils sont un moyen de communication entre vous et l'agent de remplacement au travers de consignes et de renseignements indispensables (numéros de téléphone, localisation des compteurs, ...) que le salarié doit connaître au quotidien pour mener à bien sa mission. Ils sont à placer dans un endroit où passe obligatoirement le salarié au début du remplacement (salle de traite, atelier, bureau, vestiaire, ...). Nécessité de faire un plan des installations

Cahier d'exploitation ou panneau de consigne

Pour un remplacement réussi !

La réussite d'un remplacement repose sur une confiance mutuelle et réciproque entre vous, l'agent et le service de remplacement. L'écoute et les échanges sont primordiaux. Il faut éviter les non dits : n'hésitez pas à dire les choses tant négatives que positives. Il faut aussi savoir accepter que le travail soit fait moins vite ou organisé différemment.

L'important, c'est qu'il soit fait consciencieusement et que le résultat soit présent !

27



Sécurité et responsabilité

Concernant les bâtiments, il est important de garder les locaux et leurs abords propres et en ordre afin de travailler dans de bonnes conditions et d'éviter tous risques de chutes ou de glissades.

L'adhérent doit fournir à l'agent des matériels en bon état de fonctionnement, adaptés au travail à réaliser, avec leurs préconisations d'utilisation (notices, clés, réglages, démarrage, arrêt, ...).

Lorsque le service de remplacement intervient, c'est pour assurer les travaux quotidiens et urgents de votre exploitation et uniquement de votre exploitation. Il est là, aussi important de définir les priorités et les tâches essentielles à réaliser en fonction des impératifs (de la saison, du temps imparié, du climat).

Le service de remplacement est l'employeur légal de l'agent qui est mis à votre disposition. Toutefois, vous êtes responsable des conditions d'exécution du travail pendant la mission de remplacement : durée du travail, repos hebdomadaire et des jours fériés, hygiène et sécurité, travail de nuit, travail des femmes, des enfants et des jeunes travailleurs. Il y a transfert de responsabilité. Vous devez également fournir à l'agent les équipements de protection individuelle adaptés aux travaux qu'il doit exécuter.

Le service ne peut pas être tenu pour responsable des dégâts occasionnés par l'agent de remplacement, c'est votre assurance qui doit dans tous les cas couvrir les sinistres éventuels.

28





La facturation de la consigne

A l'occasion de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a souhaité préciser que ce temps de consigne est facturable.

Le salarié identifie clairement le temps passé à la prise de consigne, lorsqu'il s'est rendu sur place, et ce temps est facturé à l'adhérent.

Rappel du règlement intérieur : Article 13 : Passation des consignes : Pour préparer le remplacement et dans l'objectif d'amélioration de la qualité technique et de la sécurité, les premières heures du remplacement devront être consacrées à la passation de consignes. La durée de remplacement doit donc inclure le temps nécessaire à la prise de consigne. Le temps nécessaire à la prise de consigne est facturé à l'adhérent.

◀ 29 ▶



- 5 Agrobiodiversité : en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager) en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture.
- 6 Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique : en s'appuyant notamment sur une gestion économique et efficiente de l'eau
- 7 Gestion intégrée de la santé animale et végétale en développant la place des mesures préventives ou alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens, en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires.
- 8 Améliorer le bien-être animal et poursuivre les transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières.
- 9 Levier du numérique : pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

◀ 31 ▶



Les aides CASDAR : formation et développement agricole

Lorsque vous suivez une formation ou la réunion/action dont le thème entre dans l'une des neufs thématiques de la politique nationale de développement agricole et rural, vous pouvez bénéficier d'un tarif de remplacement, avec le concours de la subvention « CASDAR »

Les neuf thématiques prioritaires du programme national de développement agricole et rural financé par le CASDAR pour la période 2022-2027 :

- 1 Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques : des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises - Transition vers l'économie circulaire et le développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés, - Renforcement des qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation, - Valorisation des modes de production agroécologiques (dont l'agriculture biologique et la haute valeur environnementale (HVE).
- 2 Renouvellement des générations, qualité de vie au travail : Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission, l'amélioration de la qualité de vie au travail, les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.
- 3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone : Deux thèmes prioritaires pour une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
- 4 Autonomie protéique et azotée : Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée)

◀ 30 ▶

Les aides CASDAR : justificatifs

Pour bénéficier du tarif formation et développement agricole, vous devez fournir au SR :

- 1- Une attestation sur l'honneur complétée et signée
- 2- La convocation à la réunion/action ou l'attestation de formation

Le prix de la journée de remplacement est à 35 €.
La journée de remplacement doit être pris dans les 3 mois maximum à compter du jour de l'absence.



**Nous vous remercions de
votre participation !**

◀ 33 ▶

